



Message de soutien du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation et de l'Expert Independent sur la question des droits humains et de l'extrême pauvreté

La pauvreté est un déni de la dignité humaine. Elle est la cause et l'effet des violations prolongées de plusieurs droits humains : non seulement le droit à l'alimentation, à l'éducation, au logement et à la santé, mais aussi le droit de participer à la gestion des affaires publiques ainsi qu'à un traitement juste et équitable devant la loi. Les personnes vivant dans la pauvreté sont souvent discriminées parce qu'elles sont pauvres, et briser le cycle de la discrimination et de la pauvreté est davantage difficile pour elles.

Il existe une croyance largement partagée selon laquelle la pauvreté fait partie de la vie dans toute société, particulièrement dans les pays en voie de développement. Souvent, et dans nombre de pays, cette attitude se reflète dans les lois qui condamnent des comportements associés à la pauvreté. Mais la pauvreté n'est pas un fait de destin. En 2008, entre 130 et 155 millions de personnes ont croupi dans la pauvreté du fait de la flambée des prix des produits alimentaires et du pétrole. Avec la présente crise économique, il est attendu que le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollars atteigne 46 millions ; et celui de ceux qui vivent avec moins de 2 dollars va s'accroître de 53 millions. Ces crises sont systémiques et trouvent leurs origines dans le fonctionnement des marchés financiers eux-mêmes.

Au sommet mondial de 2005, les leaders mondiaux ont souligné « le droit des peuples de vivre en liberté et en dignité, sans pauvreté et sans désespoir ». Le défi est de traduire cet engagement en actions concrètes. L'approche de lutte contre la pauvreté fondée sur les droits humains est bien indiquée pour la mise en œuvre de cet engagement. Elle consiste en un changement de paradigme qui va de comment nous percevons et traitons la question de la pauvreté aux efforts à concentrer sur les actions nécessaires pour atteindre des objectifs de justice sociale.

Cette approche par les droits humains cherche à savoir quand la pauvreté est créée par des actions ou des omissions de l'État, par des choix politiques plutôt que par des forces économiques anonymes. Cela exige de notre part que nous recherchions les causes fondamentales des inégalités et que nous demandions des comptes pour les actions entreprises ou pour l'absence d'actions, qui produisent, perpétuent ou exacerbent la pauvreté.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) vont de pair avec la Déclaration du Millénaire, dans laquelle les Etats ont pris la résolution de ne ménager aucun effort pour sortir la population mondiale des conditions abjectes et déshumanisantes de l'extrême pauvreté et du besoin. Ils se sont davantage engagés à lutter pour une totale protection et promotion des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels dans tous les pays.

L'initiative de traduire les OMDs en une loi visant la réduction de la pauvreté est la bienvenue et est d'actualité en ceci qu'elle cherche à appliquer l'approche basée sur les principes de droits humains et vise à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Nous sommes ravis d'être en mesure d'apporter notre soutien à une telle initiative qui, nous l'espérons, apportera des changements dans la vie des millions de pauvres à travers le monde. Nous espérons aussi que d'autres institutions apporteront leurs soutiens à cette initiative et les Etats l'adopteront entièrement.

Rappelons-nous que lutter contre la pauvreté n'est pas un fait de charité mais une obligation pour chaque Etat. Combattre la discrimination, respecter, protéger et promouvoir les droits humains font partie intégrante de l'éradication de la pauvreté dans chaque Etat, riche ou pauvre. Cela permet aux populations d'avoir les capacités et le pouvoir de faire leur propre choix de vie, et cela incarne la vision de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme pour un monde débarrassé de la peur et du besoin.

Olivier De Schutter
Magdalena Sepúlveda Carmona

*Olivier De Schutter a été nommé Rapport Spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation en 2008 par le Conseil des Droits Humains des Nations Unies. Il est indépendant des gouvernements et organisations. Il enseigne les Droits Humains Internationaux à l'Université Catholique de Louvain (Belgique). Pour des informations complémentaires, merci de visiter le site:
www2.ohchr.org/english/issues/food/index or www.srfood.org*

*Magdalena Sepúlveda Carmona a été nommée comme Expert Indépendante sur la question des droits de l'homme et l'extrême pauvreté par le Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies en 2008. Elle est indépendante des gouvernements et organisations. Elle est Directrice de Recherche au Conseil International sur la Politique des Droits de l'Homme (Suisse). Pour des informations complémentaires, merci de visiter le site :
<http://www2.ohchr.org/english/issues/poverty/expert/index.htm>*